

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	28
Date de la convocation		
19/02/2026		
Date d'affichage		
19/02/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 5 Mars 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le cinq mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents :

JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand) , NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières) ; COQUARD Romain, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique , MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle) ; MONTEL Fabienne a donnée pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny) ; GIRAUD Stéphanie a donnée pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue) ; DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay) ; PIZAY Séverine a donnée pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay)

Excusés : FESSY Véronique (Pradines) ; BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

Secrétaire de séance : Timothée CRIONAY

Délibération : 2026-042-CC

OBJET : Création de postes - Avancements de grades

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération : 2026-042-CC

OBJET : Création de postes - Avancements de grades

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du 4 octobre 2024,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services afin de permettre la nomination des agents promouvables par avancement de grade, pour l'année 2026,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, le Président propose à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 01/04/2026, avec suppression du poste d'Adjoint Administratif à la même date,
- la création d'un poste d'Agent Maitrise Principal, à temps complet, à compter du 01/07/2026 et la suppression d'un poste d'Agent de Maitrise, à temps complet, à la même date.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés dans ces emplois, seront inscrits au budget de 2026, au titre du chapitre 12.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Fait à Saint-Symphorien de Lay,

Le 05/03/2026

Le secrétaire de séance,



Timothée CRIONAY

Le Président,



Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône